

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 35	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 7	Pouvoir(s) : 2
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 26 novembre 2019

Vote(s) pour : 37

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 2 décembre 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2019-12-02-BD-5 :

Subvention pour des travaux concernant la résidentialisation de la cour du Languedoc sur la copropriété "Bernadette" située 1 et 3 rue du Béarn à Metz-Borny.

Rapporteur : Monsieur Fabrice HERDE

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

 VU le Programme Local de l'Habitat 2011-2019 de Metz Métropole approuvé par le Conseil de Communauté du 11 juillet 2011 et notamment ses fiches actions n° 16 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* » et n° 17 « *Instaurer un suivi et un accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées* »,

VU le règlement particulier d'intervention en matière d'équilibre social de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 11 décembre 2017,

VU les demandes transmises par l'Agence Nationale de l'Habitat par courrier en date du 30 septembre 2019 concernant le soutien aux travaux concernant la résidentialisation de la cour du Languedoc sur la copropriété "Bernadette" située 1 et 3 rue du Béarn à Metz-Borny,

VU le montant global des travaux subventionnables de 230 503 €,

DECIDE de participer aux travaux concernant la résidentialisation de la cour du Languedoc sur la copropriété "Bernadette" située 1 et 3 rue du Béarn à Metz-Borny, à hauteur de 10 % des travaux subventionnables, soit 23 050 € au maximum, comme suit :

Type de Travaux	Adresse immeuble	Montant des travaux subventionnables	Subvention Metz Métropole
Résidentialisation de la cour du Languedoc	1 et 3 rue du Béarn METZ-BORNLY	230 503 €	23 050 €

DECIDE d'affecter 23 050 € sur l'autorisation de programme 2019 de 2 000 000 € (chapitre 204) consacrée au logement social pour financer les travaux précitées.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Pour extrait conforme
Metz, le 3 décembre 2019
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services



Barbara FALK

Résumé de l'acte

057-200039865-20191202-12-2019-DB5-DE

Numéro de l'acte : 12-2019-DB5
Date de décision : lundi 2 décembre 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Subvention pour des travaux concernant la résidentialisation de la cour du Languedoc sur la copropriété "Bernadette" située 1 et 3 rue du Béarn à Metz-Borny
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 05/12/2019
Numéro AR : 057-200039865-20191202-12-2019-DB5-DE
Document principal : 99_DE-5.pdf

Historique :

04/12/19 11:08	En cours de création	
04/12/19 11:09	En préparation	Catherine DELLES
05/12/19 17:09	Reçu	Catherine DELLES
05/12/19 17:11	En cours de transmission	
05/12/19 17:11	Transmis en Préfecture	
05/12/19 17:14	Accusé de réception reçu	